

PROJETS MACRON / MEDEF :

EN MARCHÉ VERS UNE SOCIÉTÉ TOUJOURS PLUS INJUSTE !

Suite à intersyndicale (CGT, CFDT, FO, CFTC, FSU, Unsa, Solidaires, Unef, UNL et FIDL) le 24 octobre pour faire le point sur les attaques sans précédents du gouvernement Macron et ses réformes : loi travail, suppression d'emplois et blocage des salaires dans la fonction publique, fin des contrats aidés, baisse des APL, hausse de la CSG, réformes de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de la retraite et de l'assurance chômage», la CGT, FO, la FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL ont décidé de poursuivre l'action engagée contre les projets gouvernementaux faisant le constat « d'une politique libérale visant à accroître les inégalités au profit d'une minorité».

65 % De la population rejettent ces ordonnances et 57 % approuvent les mobilisations contre ces projets gouvernementaux. Fort de ce soutien, nous pouvons, tous ensemble, faire reculer l'entreprise du gouvernement, aux ordres du Médef, de déstructuration globale de notre modèle social.

Après la réussite des précédentes journées d'actions, le 16 novembre doit s'ancrer dans les entreprises, à partir des revendications locales, et travailler la convergence des luttes de tous les travailleurs. Nous invitons tous les salariés soucieux de leurs droits et de l'avenir à entrer en contact avec les militantes et militants de la CGT pour organiser l'action !

Pour les 32 heures, les augmentations de salaire, la retraite pour tous par répartition, contre la casse sociale, mobilisons-nous le 16 novembre prochain !

CONCRÈTEMENT LE PROJET MACRON / MEDEF C'EST ÇA:

- L'inversion de la hiérarchie des normes : Les accords d'entreprises supplanteraient la loi.
- Permettre à l'employeur de modifier unilatéralement un accord de branche (art 1-1°b).
- Permettre aux entreprises de choisir les conventions collectives les moins disantes (art 4-2°).
- Généralisation du travail de nuit (art 3-3° d).
- Permettre de signer des accords dérogatoires sans les syndicats (art 1-2°a).
- Les référendums pour faciliter l'adoption des accords (art 1-2 b).
- Disparition des représentant et représentantes du personnel de proximité (art 2-1° et 2-2°).
- Le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif (art 3-2b).
- Après 1 accord, 1 salarié refusant un changement dans son contrat de travail pourra être licencié (art 1c).
- Permettre aux entreprises de licencier sans plan social (art 3-2).
- La fin du contrôle du juge sur les accords d'entreprise (art 1-1°d, 1-1°e et 1-1°f).
- La fin des négociations annuelles obligatoires (NAO) (art 1-1°g).
- Limiter le nombre de mandats pour mieux licencier les militantes et militants syndicaux (art 2-1°).

Jeudi 16 novembre
Tous en grève et à la Manifestation
contre le projet Macron / Medef
14h00 - Place de la République



LE RECUL SOCIAL N'EST PAS UNE FATALITÉ !

ORGANISONS-NOUS !

Les ordonnances Macron regroupent une série de mesures visant à donner plus de « liberté et de visibilité aux entreprises » au détriment des droits des salariés: Plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, ruptures conventionnelles collectives, appréciation au niveau du territoire national des difficultés économiques des groupes qui licencient en France, réduction du délai de recours après un licenciement ou encore fusion des instances représentatives du personnel, contournement des organisations syndicales ...

À contrario de cette volonté d'un retour en arrière, la CGT porte des propositions d'avenir. En voici quelques-unes :

- Code du travail simplifié renforçant les droits des salariés et de leur représentation, respect de la hiérarchie des normes.
- Hausse du SMIC à 1800 euros avec obligation de négociation par branche pour mise à niveau de l'ensemble des seuils d'accueil par qualification et diplôme. Hausse des pensions de retraite et des minima sociaux sur la base de cette proposition de SMIC.
- Mise en œuvre effective de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes avec mesures contraignantes (pénalités financières) pour les entreprises non respectueuses.
- Réduction du temps de travail à 32 heures de référence hebdomadaire avec négociation de mise en œuvre par branche.
- Retraite à 60 ans avec taux de remplacement à 75% minimum du SMIC.

- Développement et extension des droits à la protection sociale par un renforcement de la Sécurité sociale.
- Allocation d'autonomie pour les étudiants.
- Développement de la démocratie sociale avec développement des prérogatives de chacune des IRP, du dialogue social et de la négociation collective. Développement des droits participatifs des salariés à la démocratie sociale et aux stratégies d'entreprises.
- Loi d'amnistie pour l'ensemble des représentants des salariés.

Propositions économiques

- Plan de reconquête et de développement de l'industrie conjuguant développement technologique et emplois avec préservation de l'environnement.
- Plan de reconquête et de développement des services publics veillant à l'égalité territoriale notamment en matière d'éducation, de culture, de santé et de transports publics et fret.
- Conditionnalité des aides publiques avec des créations d'emplois stables et durables (généralisation des CDI).

La CGT réaffirme la nécessité d'une véritable négociation réunissant, autour d'un texte complet et assumé par le gouvernement, autour de la même table et au même moment, l'ensemble des organisations syndicales et patronale. Plus que jamais, la mobilisation contre ce projet régressif est à l'ordre du jour. Faisons du 16 novembre une grande journée de grève interprofessionnelle pour imposer un code du travail de progrès social.

Je me syndique à la CGT !

Nom:Prénom:.....Age:.....

Adresse:

Ville:.....Code Postal:.....

Tél:.....E-mail:.....

Entreprise:.....

Ville et code postal de votre entreprise:.....

